

Ne pas perdre sa prime de précarité apres fin cdd

Par ludwigia25, le 30/08/2010 à 20:22

Bonjour,

voila je vais finir mon cdd fin novembre

je ne souhaite pas continuer et me faire embaucher en cdi car je veux monter mon auto entreprise mais je compte prévenir assez tot mon employeur actuel afin de lui laisser le temps de me remplacer

est-ce que cela est considéré comme un refus de cdi et donc pas de prime?

si la réponse est non et donc que j'ai droit à la prime -->

malheureusement je sais que pour pas payer la prime de précarité, il est capable de me rédiger une proposition de cdi (qu'il n'a pas encore faite et il a deja fait le coup à une autre fille)

et ainsi enlever mon droit à cette prime

y a t-il une solution?

Par P.M., le 30/08/2010 à 20:54

Bonjour,

La seule solution c'est de ne pas prévenir l'employeur ainsi s'il ne vous fait pas une

proposition de CDI écrite, vous aurez droit à la précarité...

Par ludwigia25, le 31/08/2010 à 18:49

bonjour et merci de m'avoir répondu

le probleme est que si je ne lui dis pas il va vouloir me prendre en cdi et donc va me fare une proposition que je vais devoir décliner...

il faut que j'évite ca

je pensais à une lettre recommandée mentionnant que je veux faire autre chose après mon cdd et stipulant que j'ai n'ai eu aucune offre de cdi ca pourrait marcher?

Par Cornil, le 31/08/2010 à 20:25

Ben non, ludwigia!

Tu ne peux pas échapper à une proposition de CDI émanant de l'employeur! Si tu attires son attention, il le fera encore plus.

Donc la seule tactique, c'est de "faire la morte", et d'espérer qu'il laisse passer les délais. Cette fois, je suis d'accord avec PM!

Cornil: Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insutes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs "modifiant ou supprimant mes messages) surtout avec la mention "membre du club", qui lui a été imposée, mais uniquement sur les réponses lui paraissant trop erronées ou trop incomplètes.

Par ludwigia25, le 02/09/2010 à 17:27

salut à tous,

bon je viens d'appeler travail info service

ils m'ont dit qu'il etait impossible d'empecher un employeur de faire une proposition de cdi

la seule chose donc serait de prouver qu'il m'a fait cette proposition uniquement pour éviter de me payer la prime de precarité

est-ce que les témoignages par des collègues suffiront?

Par Cornil, le 02/09/2010 à 18:51

Non, je ne pense pas que cela suffise, ludwigia.

Il faudrait pouvoir prouver que la proposition de CDI n'était pas réelle.

En plus, cela supposerait que tu entames une procédure longue aux prud'hommes, à l'issue très incertainer, pour un enjeu qui n'en vaut peut-être pas la chandelle...

De toute façon, on est en septembre, fin novembre est encore loin...

Faire "la morte", surtout ne pas parler autour de toi au boulot de tes projets, voilà l'avis que je te redonne.

Par ludwigia25, le 03/09/2010 à 19:08

ok pour l'instant je fais la morte!!!

je m'entends bien avec ma chef et j'ai l'esprit d'entreprise et ca me fais vraiment chier de les laisser sur le carreau comme ça! ceux sont les hauts placés qui font chier pour ne pas nous payer un centime!!!

je vais quand meme y perdre 10% de 1 an et demi de cdd!! c'est pas négligeable... bouhou

merci à tous pour vos conseils

si j'apprends autre chose sur ce sujet je vous tiens au courant